

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Liste des diplômes pouvant conduire au titre de membre adhérent de l'Association

Peuvent présenter une demande d'adhésion à l'Association, les diplômés de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne répondant aux conditions définies à l'article 3 des statuts et ayant obtenu un diplôme appartenant à la liste suivante:

Formations sous statut d'étudiant non salarié :

- Ingénieur civil diplômé de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne (ICM)
- Ingénieur diplômé de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne, spécialité microélectronique et Informatique (ISMIN)
- Ingénieur diplômé de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne, cycle ISMEA (Institut Supérieur de MicroÉlectronique Appliquée) depuis Septembre 2003

ou

un Doctorat délivré par l'Ecole des Mines de Saint-Etienne,